

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 1^{er} février 2023

Séance du conseil syndical du 01^{er} février 2023

Date de la convocation : 23/01/2023

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 54

Nombre de membres votants : 54

Etaient présents :

Délégués titulaires : CHANEAC Pascal, CHARMY Pierre, DELEIGUE Marc, DREVON Gilbert, DUBOUCHET Frédéric, DUPHOT Anne-Marie, DURAND Joël, FANGET Christian, GONON Christophe, HYVERNAT Nicolas, KECHICHIAN Max, PELLOUX-PRAYER Pierre, PERROT-BERTON Claudine, PLASSON Jean-Jacques, THOMAS Luc, VICIANA Carole, COULAUD Raymonde, DEZARNAUD Sylvie, GENTY Philippe, GRANGEOT Christelle, LHERMET Claude, MONTEYREMARDE Christian, MOREL Nathalie, MOULIN-MARTIN Béatrice, PAVONI Jean-François, SEGUI Jean-Michel, VIALLATTE Régis, DELORD Christophe, MAGAND Danielle, MASSOLA Christian, PLENET Simon, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, BOUVIER David, DELAPLACETTE Philippe, DERNAT Marin, FAURE François, GAUTHIER Patrick, HEBERT Aline, LAFAURY Yves, MONNIER Yves, ROBERT Gerard, VIGIER Diane, CHETOT Chantal.

Délégués suppléants : ABEILLON Thibald, CARCEL Raymond, DELORME Michel, JESTIN Dominique, ORENGIA Alain, ANDRE Jean-Luc, JODAR Julien, ROUSVOAL Marc, RAULT Serge, JUILLAT Gaëtan.

Autres présents et techniciens : MARRON Alain, MENNERON Adeline, MALLET Gaëlle, LANSOU Cédric, LAHAIE Julien.

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 28 septembre 2022
- Approbation de l'ordre du jour

2 – Finances

- Délibération D-2023-02 : Débat d'Orientations Budgétaires 2023

3 - Fonctionnement du SMRR

- Délibération D-2023-03 : Actualisation RIFSEEP 2023
- Délibération D-2023-04 : Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires CDG 38
- Délibération D-2023-05 : Actualisation de la participation employeur à la protection sociale

4 – Activités du bureau et du SMRR

Présentation du Rapport d'activités du SMRR 2022 – Activités du Bureau

5 – Questions diverses

Dès 19h00, avec la participation des maires des communes des Rives du Rhône :

Présentation de l'étude « S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement »

Par Stella GASS de la Fédération Nationale des Scot et les élus du SMRR

Mot d'accueil par Monsieur Philippe Delaplacette, Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône. Il souhaite les vœux à tous les élus présents et remercie les participants pour leur présence ce soir à Chanas. Il présente l'ordre du jour et rappelle que le Conseil Syndical de ce jour comprendra deux séquences : la présentation des délibérations et le débat d'orientation budgétaire et une séquence, ouverte à tous les maires des Rives du Rhône à partir de 19h en présence de Stella Gass, Déléguée nationale de la Fédération Nationale des SCOT.

→ **Introduction**

- Le compte-rendu du conseil syndical du 16 mars septembre 2022 est validé à l'unanimité
- L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

2 – Finances, présentation par Simon Plenet

→ **Débat d'Orientation Budgétaire – D-2023-02**

Pour mémoire, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants doivent présenter chaque année, deux mois au plus avant le vote du budget primitif, un document synthétique sur les orientations budgétaires de l'année. Lequel doit donner lieu à débat.

Il est donc proposé de tenir ce débat et d'en délibérer, avant le vote du budget prévu le 22 mars 2023.

→ **ORIENTATIONS POUR LE VOLET FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2023**

Le budget de fonctionnement du SMRR 2023 s'équilibre à environ 1 045 900 €.

Les postes de dépenses sont proposés avec une légère augmentation afin de prendre en compte le contexte actuel : augmentation de toutes les prestations, abonnements, maintenance...

A noter :

- **Chapitre 12** : Le personnel
Les agents titulaires sont toujours 3, comme en 2021 et 2022 :
1 directeur : Julien LAHAIE
1 adjoint de direction : Cédric LANSOU
1 assistante gestion RH / Finances : Gaëlle MALLET

Pour les non-titulaires, 1 chargée de mission : Adeline MENNERON depuis le 01^{er} janvier 2022.

Il n'y a pas de recrutement prévu en 2023 mais la présence de 3 stagiaires au cours de l'année pour les thématiques : requalification et densification des zones commerciales de périphérie (2 stages longs de 6 mois, dont 1 rémunéré) et exploration de la thématique santé/urbanisme (stage court).

Chapitre en augmentation pour prendre en compte l'évolution du point intervenue cette année et les avancements de grades (ingénieur en chef pour Julien Lahaie et rédacteur principal 1^{ère} classe pour Gaëlle Mallet).

- **Chapitre 65** : Les élus
Il y a maintenant 12 vice-présidents et 1 président au SMRR, chapitre en légère augmentation pour prendre en compte l'augmentation du point intervenu en 2022.
- **Chapitre 11** : le budget affecté au fonctionnement du SMRR est en légère hausse avec 141 000 € de dépenses prévues dans un contexte global de forte inflation des prix ; certains postes

(abonnements, maintenance, énergie...) ont des augmentations d'ores et déjà prévues en 2023 et certains nouveaux contrats liés au déménagement ont des coûts encore inconnus et seront à adapter en fonction des besoins réels.

Installation du SMRR dans de nouveaux locaux en 2023 : des frais relatifs au déménagement : mobiliers, désarchivage, enlèvement des déchets électriques et électroniques ont déjà été réalisés en 2022 mais des besoins complémentaires : mise en service des nouveaux réseaux de télécommunication, loyer et charges plus élevés...sont à prendre en considération dans les charges générales et notamment la ligne divers / imprévus (6238-divers / imprévus).

La ligne des Honoraires (6226) avec 45 000€ de dépenses prévues : comme précédemment, 0.10 € / habitant sont inscrits et investis dans les actions liées à la concertation / communication (27 900€) et 17 100 € sont prévus pour les études (Ecoutes STOC notamment).

Le SMRR est aussi adhérent auprès de la Fédération Nationale des Scot, de l'inter-Scot et de Rives Nature pour environ 32 700€. Une baisse de la participation au programme de l'Agence d'Urbanisme de Lyon est prévue en 2023 après une première baisse en 2022.

Le GPRA a été soldé en 2022 et la somme de 61 534€ a été restituée aux EPCI en fonction des cotisations versées.

Les dépenses de fonctionnement 2022-2023 se composent de la sorte :

DEPENSES FONCTIONNEMENT SMRR 2022 ET 2023					
DETAIL	BP 2022	CA 2022	BP 2023	EVOL BP22/23	% Evolution 22/23
PERSONNEL	276 200	243 742	284 900		3,15 %
ELUS	109 600	105 984	112 100		2,28%
STAGIAIRES	4 200	200	4000		-4,76%
FRAIS DE STRUCTURE	120 600	114 225	141 300		17,16%
IMPREVUS	20 000	3 972	20 000		0%
ETUDES SCOT (cotisations, honoraires, veille écologique et concertation, communication)	86 075	70 622	77 700		-4,62%
ETUDES GPRA (honoraires et cotisations)	61 534	61 534	0		-100%
AMORTISSEMENTS	211 626	211 619	221 395		4,62%
VIR. SECT. INV.	275 909	0.00	184 553		-33,64%
TOTAL	1 165 744	811 898	1 045 948		-10%

Les recettes de fonctionnement 2022-2023 se composent de la sorte :

Les principales recettes équilibrant les dépenses du SMRR seront liées à la cotisation des membres et aux excédents reportés.

Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, les élus du Bureau ont souhaité stabiliser la cotisation depuis 2019. Le bureau souhaite poursuivre sur cette même stabilité. La cotisation s'établira donc à 2,40 €/habitants.

Information à garder en mémoire : sans les excédents reportés (N-1 / R002), pour couvrir ses besoins courants avec 4 postes, le SMRR (échelle 152 communes) nécessiterait une cotisation plus élevée à environ 3.20€.

Le choix des élus depuis la mandature précédente est de se situer en dessous de cette cotisation pour consommer les excédents.

Les amortissements représentent une part importante de la cotisation, environ 0.79€ / habitant. Maintenir la cotisation à 2,40 € d'ici la fin du mandat nécessitera une attention régulière entre la baisse des excédents de fonctionnement et celle des amortissements (effet ciseau possible d'ici 2026 selon la maîtrise des études d'investissement et des charges de personnel). La possibilité de remonter légèrement la cotisation à terme, selon les moyens et projets développés par le SMRR, est donc une éventualité à conserver en mémoire.

En 2022, le résultat de fonctionnement sera d'environ – 122 000 €. Ce qui correspond à l'orientation budgétaire fixée, qui est d'utiliser l'excédent pour maintenir les dépenses sans augmenter la cotisation. Ce qui prend en compte le solde du GPRA reversé aux EPCI et une plus grande activité du syndicat (formations, déplacements, séminaires, conférence de l'habitat, qui avaient été mis en veille lors de l'année d'approbation du Scot, suivie de 2 années de crise sanitaire).

En effet, 486 000 € des recettes 2022 étaient issus des excédents reportés de 2021, dans lesquels figurent 61 534 € d'excédents GPRA.

Le nouvel excédent reporté en 2023 sera d'environ 364 000€. Les efforts de réduction de l'excédent se poursuivront en 2023.

RESULTAT FCTNMT 2022 SMRR	
Résultat 2022 sans R002	-122 069.10
Report 2021 (R002)	486 484,36
TOTAL RESULTAT FCTNMT 2022 SMRR	364 415.26
Excédents capitalisés au 1068	0,00
Affectation 002	364 415.26

➤ **Détail de la participation des EPCI aux recettes 2023 du SMRR :**

EPCI	Habitants 01/01/2023	Cotisation Scot 2.40€
CA Vienne Condrieu	92 201	221 282,40
CC Entre Bièvre et Rhône	68 691	164 858,40
CC Porte de DrômArdèche	47 646	114 354,40
CA Annonay Rhône Agglo	48 938	117 451,20
CC Pilat Rhodanien	16 859	40 461,60
CC Val d'Ay	5 949	14 277,60
Total	280 284 hts	672 681,60 €

➤ **Détail recettes de fonctionnement**

DETAIL	BP 2022	CA 2022	tx realisation	BP 2023
777- quote part subv inv transférées résultat	6 451,90	6 451,90	100%	6 100,00
7688 - autres produits financiers (remb orange/abo)	0,00	0,00	0%	0,00
6419-6479 - remboursements sur rémunérations et sur charges sociales (CPAM, Gras Savoye, remb part agent chèques déj)	3 200,00	8 978,84	281%	2 750,00
7461 - subvention Etat DGD	0,00	0,00	0%	0,00
74751-dotations et participations GFP	669 607,20	669 607,20	100%	672 681,60
70878-produits ventes diverses	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00
75 - autre produits de gestion courante - ajustement PAS	2,00	0,00	0%	2,00
7588 - autres produits divers	0,00	4 794,37	0%	0,00
TOTAL REC. FCNMT HORS R002	679 261,10	689 832,31	102%	681 533,60
R002-RESULTAT REPORTE	486 484,36	486 484,36	100%	364 415,26
TOTAL REC. FCNMT SMRR	1 165 745,46	1 176 316,67	101%	1 045 948,86

➔ **ORIENTATIONS POUR LE VOLET INVESTISSEMENT DU BUDGET 2023**

Le budget d'investissement est 978 630 €. Il augmente mécaniquement d'environ 250 000€ (par la participation versée par Epora pour les études Friches). Il sera composé d'études nouvelles, de la subvention qui sera versée dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement des nouveaux locaux et des reports (271 000 €).

➤ **Les nouvelles dépenses prévues pour 2023 sont :**

230 000€ sont prévus pour la poursuite des études menées avec l'EPOA sur les Friches, 96 000€ pour la mise à jour de l'occupation du sol et la photo aérienne 2023, 48 000€ pour d'éventuelles études sur les mobilités.

La subvention d'équipement (135 000 €) est prévue pour des travaux d'aménagement des bureaux, avec un déménagement prévu fin du 1^{er} trimestre 2023, toujours sur l'Espace Saint-Germain.

Les dépenses en matériel bureau et informatiques sont prévues pour l'installation dans les nouveaux locaux.

DETAIL NOUVELLES DEPENSES CHAPITRE 21 / 22 EN 2023	
202 - études infrastructures (franchissements et mobilités)	48 000,00
202 - occ sol et photo aérienne 2023	96 000,00
202 - Etudes friches tranche 2	229 851,00
202- autres études (transports, santé, stratégie de compensation environnementale,..)	301 041,61
2041582- subv équipement versée au gfp de rattachement	135 000,00
205- logiciels	5 000,00
total chapitre 20	814 892,61
2182 - Matériel de transport	1 000,00
2183 - Matériel bureau et informatique	10 000,00
2184 - Mobilier	10 000,00
total chapitre 21	21 000,00
TOTAL	835 892,61

Les principales recettes d'investissement 2023 sont :

- le résultat d'investissement reporté (273 471€ environ),
- les amortissements (221 395 €),
- le FCTVA (29 210€)

- participation Epora et subvention Ademe (270 000)

Un virement de la section de fonctionnement (023 → 021) d'un montant d'environ 184 000€ est inscrit en prévision des études liées à la mise en œuvre du Scot et de son projet de territoire.

→ **« ANTENNE BUDGETAIRE » DU GPRA RHONE MEDIAN**

Le GPRA a été soldé en 2022 avec 61 534€ reversé aux EPCI adhérents.

redistribution EPCI 2022		
	61534,83	
	taux	Montant
VCA	12,00	7 384,18
ARA	18,00	11 076,27
EBER	45,00	27 690,67
Pilat	6,00	3 692,09
CCPDA	19,00	11 691,62
	100,00	61 534,83

Le Conseil Syndical approuve cette création de poste à l'unanimité.

3 – Fonctionnement du SMRR par Philippe Delaplacette

→ **Actualisation du RIFSEEP – D-2023-03**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et appliqué aux cadres d'emplois des adjoints administratifs, rédacteur, attachés et ingénieurs depuis le 31/03/2021. Il est appliqué aux stagiaires et titulaires. Il convient d'intégrer le cadre d'emploi d'ingénieur en chef.

Le Conseil Syndical approuve cette création de poste à l'unanimité.

→ Annexes : Délibération D-2023-03

→ **Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires CDG 38 – D-2023-04**

Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1er janvier 2023.

La décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 décembre 2022 va au groupement SOFAXIS / CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ; Il est proposé d'adhérer à ce nouveau contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG 38.

Le Conseil Syndical approuve cette création de poste à l'unanimité.

→ Annexes : Délibération D-2023-04

→ **Actualisation de la participation employeur à la protection sociale -D-2023-05**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône et les agents (adhésion facultative) ont adhéré le 1^{er} janvier 2020 à la convention de participation souscrite par lui-même pour le lot prévoyance avec Gras Savoye/IPSEC. Les taux de cotisation subissent une hausse de 30% à compter de 2023. Il est proposé de prendre en compte cette hausse et d'actualiser la participation employeur.

Le Conseil Syndical approuve cette création de poste à l'unanimité.

4 – Activité du bureau et du SMRR par l'équipe du SCOT

→ Rapport d'activités 2022

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2022 du SMRR a été dressé par les équipes techniques. Il est présenté en séance. Il est également prévu qu'il soit présenté dans chaque EPCI membre.

[PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2022 DU SMRR

Les équipes du SMRR ont préparé le bilan d'activité du SMRR pour l'année 2022. Ce qu'il faut retenir (un document plus complet est remis aux participants en séance) :

- Le Bureau Syndical du SMRR s'est réuni à 11 reprises (tous les mois sauf en août) ;
- Le Conseil Syndical du SMRR s'est réuni à 3 reprises ;
- Le Comité Technique s'est réuni à 10 reprises (dont 4 COTECH thématiques économie, énergie, eau, mobilités) ;
- Le Président et la Vice-Présidente Claudine Perrot-Berton ont participé à toutes les réunions de la conférence régionale des SCOT en 2022 (une dizaine de réunion au total).

Un renouvellement des effectifs limité en 2022 :

- Une chargée de mission urbanisme / habitat / mobilités / énergies, Adeline Menneron, arrivée depuis le 1^{er} janvier 2022

Le SMRR, comme prévu par la loi, émet des avis sur les documents d'urbanismes, les projets d'aménagements > 5000 m² et dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Ainsi, en 2022, 32 avis ont été formulés dont 27 favorables. Le SMRR a par ailleurs donné des avis et participé activement aux schémas et démarches portés par les EPCI et partenaires du SMRR :

- Démarche 3P de VCA : PLH, PCAET, PDM
- Révision du PLH de la CC du Pilat Rhodanien
- Validation du PCAET d'EBER
- Avis sur le SCOT Centre Ardèche
- Programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain
- Avis sur les PPRNI, Plan régional éolien, échangeurs autoroutier A7...

Parmi les événements marquants de l'année 2022, le SMRR a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de nombreuses études et démarches partenariales pour le compte de ses adhérents :

- Etudes sur les friches : avec l'EPORA : 7 pré-opérationnelles ont été engagées en 2022, deux vont être lancées en janvier 2023 et deux appels à manifestation d'intérêt ont été lancé ;
- Etude sur les marchés immobiliers : suite à l'acquisition des bases de données des transactions PERVAL, une étude a été confiée au cabinet ADEQUATION. Le livrable final a fait l'objet d'une présentation devant plus de 80 partenaires lors de 2^{ème} conférence de l'habitat des Rives du Rhône organisée à l'automne 2022 ;
- Etude sur le BIMBY : étude réalisée avec l'appui d'une stagiaire à l'été 2022 ;
- Etude sur la séquence E.R.C : avec le PNR du Pilat et l'appui du cabinet Ecomed : le livrable final de l'étude a été présenté en septembre 2022 aux partenaires et une demi-journée de formation-action a été réalisée en novembre en présence d'une vingtaine de participants.
- Etude sur la SLGRI : copilotée par le SMRR et le SMIRCLAID, l'étude a été confiée à deux consultants indépendants. Le livrable final a été partagé fin 2022 avec les élus du SIRRA.

- Etude sur la désimperméabilisation et la gestion alternative des eaux pluviales : réalisée dans le cadre d'un stage long en 2022, le livrable final, une boîte à outils à destination des techniciens et porteurs de projet a fait l'objet d'une formation-action en novembre 2022 pour laquelle plus de 25 participants ont répondu présents ;
- SAE du Val d'Ay : réalisé en régie par le SMRR, le document a fait l'objet d'une présentation auprès des élus de l'EPCI. Des ateliers ont été organisés en 2022 pendant la phase d'élaboration. Le livrable final a été mis en page par le SMRR ;
- Etude sur la logistique / DAACL : réalisée par deux stagiaires au printemps 2022, l'étude a permis d'étudier les enjeux de la logistique à l'échelle du SCOT dans le cadre des nouvelles obligations prévues par la loi Climat et Résilience ;
- Réseau de veille écologique : une réunion de travail a été organisée fin août 2022 ;
- Participation au contrat vert et bleu du Parc naturel régional du Pilat.

Concernant les actions de communication, le SMRR a bénéficié depuis fin 2021 et tout au long de l'année 2022 de l'accompagnement de l'agence TBWA. Dans ce cadre, de nombreux outils ont été créés et déployés tout au long de l'année :

- Nouveau logo, nouvelle charte graphique ;
- Plaquettes, posters, documents de communication...

En complément des documents de communication, l'agence TBWA a accompagné le SMRR pour améliorer sa présence dans les médias et les réseaux sociaux. De nombreuses articles ont ainsi été publiés dans la presse locale, régionale et nationale et sur la présence sur les réseaux sociaux a été renforcée.

Les actions en faveur de la protection de la biodiversité à l'échelle des Rives du Rhône se sont poursuivies :

- Mobilisation du réseau de veille écologique (réunion fin août 2022)
- Territoire engagé pour la nature : labellisation du projet de centrale photovoltaïque d'EDF Renouvelable à Saint-Romain-en-Gal et inauguration à l'automne ;
- Contrat Vert et Bleu : déploiement des outils de Rives Nature : plaquette, posters, ERC...
- Présentation Rives Nature aux salons des maires à Paris en novembre 2022.

Les outils d'observation territoriale ont été mobilisés, au-delà de l'analyse de l'occupation des sols, dans le cadre du travail de territorialisation des objectifs du ZAN à l'échelle des Rives du Rhône. Des rencontres avec les EPCI ont été organisées et l'échelle SCOT a été validée comme pertinente pour opérer une territorialisation de l'enveloppe ZAN (notamment dans le cas où le SRADDET ne se positionnerait pas précisément).

Enfin, le SMRR a poursuivi en 2022 la collaboration avec ses partenaires extérieurs, en particulier dans le cadre de la conférence régionale des SCOT, des deux inter-scot de l'aire urbaine de Lyon et Drôme-Ardèche ainsi que dans le cadre des travaux, nombreux, de la Fédération des Scot (dont rencontres nationales à Besançon en juin 2022). En 2022, les relations techniques avec les 5 DDT des Rives du Rhône ont aussi été formalisées et des rencontres trimestrielles sont désormais programmées.

➔ *Annexe : Rapport d'activités 2022*

5- Questions diverses

Présentation de l'étude « **S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement** », Par Stella GASS de la Fédération Nationale des Scot et les élus du SMRR.

Philippe Delaplacette présente Stella Gass, Déléguée Générale de la Fédération Nationale des SCOT et la remercie pour sa mobilisation. Il l'introduit auprès des participants :

« Choisir pour ne pas subir », tel est le chemin que nous proposons aux élus du bloc local pour ces prochaines années. Nous devons en effet engager une véritable révolution de l'aménagement du territoire.

Cet impératif nous est dicté par le cumul inédit des *défis que les élus locaux ont à relever pour l'avenir de leur territoire : ceux des transitions, l'adaptation du territoire au vieillissement, le desserrement des ménages, la mutation du commerce, les enjeux de réindustrialisation, de souveraineté alimentaire, d'autonomie énergétique, du changement climatique, de l'accélération et l'aggravation des risques naturels, de préservation de l'eau et de la biodiversité...* Cette synthèse de l'étude « *S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement des territoires* », conduite en 2022 par la Fédération des SCoT, se donne pour objectif de permettre à chacun de se situer et de baliser son chemin dans la construction de ces indispensables nouvelles trajectoires.

Stella Gass remercie le Président Delaplacette et les participants. Elle introduit sa présentation par quelques rappels généraux :

Face aux nombreux défis que les élus ont à relever et une contrainte législative ambitieuse et rapide de la loi Climat et Résilience, il semble désormais nécessaire d'aller plus loin, de réinterroger les modèles d'aujourd'hui pour repenser la manière d'(a)ménager, de construire, d'habiter et de produire dans les territoires.

Pour rappel, à la fin des années 2010, lors des ordonnances de la loi ELAN, le devenir des SCOT était questionné. Finalement, la loi est venue conforter et renforcer les SCOT en rappelant que c'est à cette échelle que devait être pensé le projet politique des territoires (délégué par les EPCI). Ainsi, les élus sont délégués au sein des SCOT pour faire la stratégie d'aménagement des grandes échelles ! D'où le fait que le législateur ait intégré les SCOT dans la révision des SRADDET, d'où le droit de proposition donné aux conférences régionales des SCOT. Il s'agit d'une question de constitutionnalité : chaque SCOT est donc légitime pour discuter avec sa région.
ZEN et ZAN deux objectifs, un horizon.

La stratégie nationale Bas Carbone et la Loi Climat et Résilience fixent les objectifs vers lesquels tous les territoires doivent converger à l'horizon 2050. C'est ce qu'on appelle ici le double 0 : Zéro Émission Nette de Carbone et Zéro Artificialisation Nette, tout en ayant conscience que formuler un horizon par le chiffre nul n'est ni vendeur, ni mobilisateur.

Par ailleurs, la poursuite de chacun de ces objectifs ne va pas sans la création de potentiels conflits entre eux, qui nécessiteront des arbitrages politiques et une hiérarchisation des enjeux en fonction de la réalité des territoires. Il y a lieu de mesurer la hauteur de la marche permettant d'atteindre cet horizon.

Face à la gravité du diagnostic, la sévérité des impacts, le vertige des chiffres et des injonctions, il peut être tentant de céder à la paralysie ou au déni. Tel n'est pas le parti pris de la Fédération des SCoT qui considère au contraire que l'urgence du contexte invite à inventer des trajectoires territoriales certes sobres, mais également mobilisatrices et heureuses et que c'est même là une opportunité pour redonner ses lettres de noblesse à la planification et plus largement aux mandats locaux.

Dans ce contexte, Stella GASS rappelle que les Rives du Rhône disposent de nombreux atouts : un socle solide (déjà 2 SCOT approuvés en 2012 puis 2019) et partagé (approbation à l'unanimité), des savoir-faires (prestations d'ingénieries mutualisées pour les EPCI membres), des outils précurseurs, notamment dans les champs de la biodiversité et l'environnement (avec le Réseau de Veille pour la Biodiversité et la création de Rives Nature).

Stella Gass insiste sur la nécessité de bien travailler la vision locale à travers l'écriture des projets de territoire (SCOT). Le premier élément clé concerne la stratégie et la tactique foncière : enjeu de la maîtrise foncière publique, levier prioritaire de la réduction des GES. Attention à ce que le changement de trajectoire soit bien au centre de ces projets de territoire désormais ancrés sur les principes de sobriété.

Le second élément concerne l'impérieuse nécessité de mettre en place des collectifs d'ingénierie mutualisée : SCOT, PNR, EPCI, Communes : surtout là où les agences d'urbanisme font défaut et/ou en lien avec l'ANCT et le CEREMA.

Le troisième enjeu concerne la question du parc des logements : avec la loi Climat et Résilience, les logements avec des étiquettes énergétiques F & G ne pourront bientôt plus être mis sur le marché : quelle politique de l'habitat pour mener à bien cette requalification... Enjeux clés des PLH.

Dans ce contexte, comment faire d'une contrainte politique une opportunité ? Il s'agit de se mettre dans une dynamique positive et non en opposition. Il conviendra aussi de travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire, éco, habitat, biodiversité/environnement...

La réponse : formuler une nouvelle équation territoriale.

5 axes ont été imaginés pour engager une révolution, à l'échelle locale, des pratiques d'aménagement du territoire :

- AXE 1 : Renouveler l'approche des besoins dans le projet de territoire

En complément des paramètres déjà mobilisés classiquement dans les SCOT (démographie et perspectives de développement économique) il convient d'évoquer des besoins nouveaux : ceux d'une population dont le vieillissement s'accélère, ceux que l'expérience du confinement a rendu criant, notamment le besoin de nature des habitants, le télétravail, ceux qui sont attachés à des usagers du territoire même s'ils n'y résident pas (actifs navetteurs, visiteurs, etc.), ceux relatifs à la santé et au bien-être.

Ainsi, dans une double perspective de ZAN et de ZEN, les besoins du territoire ne peuvent plus se limiter aux perspectives de développement urbain. Il y a lieu de considérer les besoins spécifiques aux transitions. Appréhender ces besoins écosystémiques demande de s'intéresser à la préservation de la biodiversité, à la ressource en eau (disponibilité, qualité), à la capacité de stockage de carbone, à la production alimentaire, etc. Il ne s'agit pas d'abandonner toutes projections quantitatives mais de la mêler à une approche plus systémique. Pour ce faire, l'échange et le dialogue apparaissent comme des conditions clefs de réussite.

- AXE 2 : Elargir les valeurs du territoire

La question de la valeur, de sa création et de son partage appelle un effort de reformulation tout aussi ambitieux. Un chantier de même nature peut être mené en la matière : élargissement de la valeur économique généralement considérée et prise en compte de nouvelles dimensions.

Il convient tout d'abord de porter un regard renouvelé sur la création de valeur économique sur le territoire. La question de la localisation et de la forme des activités dans un premier temps avec une réflexion approfondie sur la mixité des tissus urbains et leur capacité à garder/accueillir des activités économiques du champ résidentiel et l'évaluation partagée du potentiel de densification des zones d'activité. Les questions de la diversification des revenus des activités en place et de la nécessité de développement d'activités économiques complémentaires émergent dans cette appréciation renouvelée, au même titre qu'une approche par filière permettant d'identification des manques sur le territoire dans la chaîne de création de valeur.

Il y a lieu d'élargir le concept de valeur, jusqu'ici limité au strict champ économique, à des champs nouveaux :

- La santé par exemple, la question de la nature/biodiversité aussi (atout concurrentiel par rapport aux autres territoires voisins des Rives du Rhône, approche sur le cycle de l'eau, le stockage du CO2, la production d'un cadre naturel...).
- Le foncier économique : fin des zones économiques au sens traditionnelle du terme : comment densifier les zones existantes (densification, réindustrialisation...) mais aussi comment offrir des immobiliers pour les services/artisans qui n'ont rien à faire dans ces zones de périphérie et ainsi rendre disponible le foncier libéré dans les ZAE pour l'accueil de nouvelles entreprises.
- L'éducation à l'environnement : pépinière de transition dans les quartiers d'habitat : y compris dans les espaces privés. Pédagogie et sensibilisation forte à avoir sur les différentes trames verte, bleue, brune...

- AXE 3 : Partager les termes d'une équation de la densité :

À la fois convoquée au rang des solutions à systématiser et très largement rejetée sur le terrain par des habitants sur la défensive, la question de la densification est un point nodal des tensions territoriales. Entre changement de braquet et faible acceptabilité, la voie semble étroite voire périlleuse. Il y a lieu de revisiter les paramètres du débat. Quelles sont les balises que le projet de territoire peut poser pour sortir de l'ornière alors que le ZAN va faire du renouvellement urbain le principal mode de production urbaine, y compris dans des territoires où il a jusqu'ici été peu utilisé ou là où les densités ont été poussées aux limites de l'acceptation sociale ?

La boîte à outils de la densité :

- Inverser le regard sur la programmation : pas plus de gens mais plus de services.
- Travailler sur la qualité des espaces publics à caractère naturel en ville.
- Identifier les facteurs clés déterminants qui permettent de réussir une opération de densification : enjeux économiques, sociaux, d'aménagement du territoire et esthétiques (boussole de l'Institut du développement territorial (IRAP)).

Identifier les contreparties d'une densification bâtie : création d'espaces de nature, de services supplémentaires aux habitants, tous les logements avec un extérieur, autopartage, jardins partagés, énergies renouvelables permettant des économies, espaces publics et voiries végétalisés.

- Mobiliser des outils favorisant la densification de la nature dans les documents d'urbanisme (coefficient de biotope, pleine terre, etc.). Un minimum de 30% de zones couvertes par la végétation ou l'eau dans un rayon de 250m autour d'une habitation améliore la santé des habitants. De plus, au sein d'un quartier, entre 30 et 45% d'espaces de nature et de pleine terre seraient nécessaires pour que la biodiversité s'épanouisse.
- Travailler sur la temporalité et les complémentarités du bâti existant : utiliser les locaux vides de l'école après la classe pour les réunions des associations des collectivités.
- Engager un dialogue avec les habitants à l'échelle de la planification pour mieux mettre en perspective la densification bâtie.
- Proposer des scénarios pré-opérationnels, avec des illustrations, les concerter avec la population, faire travailler les habitants sur les secteurs à urbaniser et les formes urbaines en leur indiquant les besoins à couvrir.
- Initier des ateliers dédiés à la programmation des rez-de-chaussée.
- Instaurer des densités minimales dans les PLUi/PLU en justifiant les contreparties.
- Échanger avec les opérateurs privés sur le modèle économique d'une densité qualitative et sur une approche multisite pour faire de la péréquation entre les opérations (extension, logements aidés, renouvellement urbain, renaturation).

- AXE 4 : Travailler le projet de territoire et les projets opérationnels qui en découlent avec la double notion de qualité et de dialogue

La complexité de l'équation telle qu'elle se formule désormais interroge les processus de l'aménagement à toutes les échelles. L'exigence de qualité doit être portée dans le projet de territoire, les projets d'aménagement et les opérations. Garantir cette qualité multi scalaire appelle un raisonnement particulier qui fonde une véritable stratégie Éviter Réduire Compenser :

EVITER :

- Mon projet de territoire a-t-il intégré l'ensemble des paramètres, à savoir les critères d'opportunité (proximité des services urbains, etc.) et d'impact (quels services écosystémiques je risque d'amoinrir) pour localiser les espaces de développement urbain ?
- Les espaces sur lesquels j'ai « évité » l'artificialisation ont-ils un projet permettant de donner une valeur plus forte aux services qu'ils rendent au territoire ? Sont-ils correctement préservés dans ma stratégie territoriale ?

REDUIRE :

- Le projet d'aménagement est-il allé au maximum de la sobriété foncière ? Quelles sont les qualités urbaines et écologiques qu'il a particulièrement poussées. Le projet s'inscrit-il dans ma trame des transitions et apporte-t-il des solutions nouvelles dans et hors son périmètre (mobilité, énergie renouvelable, etc.).
- L'opération offre-t-elle des contreparties réelles à sa densité ? Les formes urbaines tiennent-elles compte des aspirations à un espace extérieur de qualité ? La programmation des rez-de-chaussée est-elle susceptible de favoriser les proximités ?

COMPENSER :

- Quels sont les services écosystémiques que la compensation va me permettre de renforcer ? A quels endroits ?
- Mes espaces préférentiels de renaturation dans l'enveloppe urbaine sont-ils identifiés ?

- AXE 5 : Faire des espaces non-bâties l'épicentre des transitions

Le caractère précieux des espaces non-bâties ne fait plus débat. Au-delà de leur préservation, l'enjeu réside désormais dans la capacité à les activer au profit des différentes transitions à conduire sur le territoire. Les

nouveaux modèles d'aménagement sont appelés à faire de cette nouvelle ambition pour les « vides » un axe central du projet de territoire, à travailler la convergence des différentes trames du territoire (trames vertes et bleues, trames de mobilité, de transition énergétique, alimentaire...).

Il s'agit ici d'engager l'aménagement du territoire dans une troisième dimension. Après les surfaces et les hauteurs, une nouvelle notion « la fonctionnalité des sols », en profondeur, doit désormais être intégrée dans les stratégies locales, tout en traitant la transition alimentaire territoriale des sols agricoles.

Les SCoT et PLUi entrent ici en terra incognita pour autant, il apparaît nécessaire de s'intéresser à cette dimension qui a commencé à être explorée à travers l'intégration de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques dans les documents de planification territoriale. Ce sont ici les capacités pédagogiques de ces processus qui doivent être mobilisées. Au-delà des changements à opérer dans la manière de lire, représenter et gérer ses espaces, il semble qu'il faille aller plus loin en engageant une véritable convergence des trames d'espaces non bâtis.

Il s'agit ici de viser l'effet maximum en termes de transition en recherchant systématiquement le multi-usage et la réversibilité. Les espaces non bâtis, notamment au sein de l'enveloppe urbaine, parce qu'ils sont rares et précieux, doivent devenir des espaces capables multifonctionnelles qui multiplient les services écosystémiques rendus.

7- Questions diverses

Il n'y a pas de remarques ni de questions complémentaires.

Monsieur DELAPLACETTE remercie tous les élus pour leur présence au conseil syndical de ce soir et clôt la séance à 20h15. Il invite les participants à prendre un verre de l'amitié autour du buffet.